



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Route 66

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Route 66
Numéro du produit	346-21
UFI	UFI: FG8W-G067-R006-6GE2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien. - Nettoyant du film routier
Utilisations déconseillées	Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	EU: Hållnäsgratan 14, 752 28 Uppsala, Sweden. +46 (0) 18-8439320 (09:00 - 17:00) Autosmart International Ltd Lynn Lane, Shenstone, nr Lichfield Staffordshire. WS14 0DH England www.autosmartinternational.com Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) info@autosmartinternational.com
Personne à contacter	Mr. Russell Butler
Fabricant	Lynn Lane Shenstone, nr Lichfield Staffordshire WS14 0DH Great Britain www.autosmartinternational.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	NCEC - For Chemical Emergency Support ONLY (spill, leak, fire, exposure or accident), Call NCEC at +44 1865 407333 (24Hrs UK) when calling please quote "AUTOSMART 29003-NCEC"
Numéro d'appel d'urgence national	ORFILA (01-45-42-59-59)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Met. Corr. 1 - H290
Dangers pour la santé humaine	Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318

Route 66

Dangers pour l'environnement Non Classé

Santé humaine Corrosif pour les yeux et la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Mentions de mise en garde P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

UFI UFI: FG8W-G067-R006-6GE2

Contient hydroxyde de sodium, C9-C11 Alcohol ethoxylate (6), 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Etiquetage des détergents < 5% NTA (acide nitrilotriacétique) et sels, < 5% agents de surface non ioniques, < 5% agents de surface amphotères, < 5% agents de surface amphotères, < 5% agents de surface anioniques

Mentions de mise en garde supplémentaires P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405 Garder sous clef.
P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/... avec doublure intérieure.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Route 66

nitrotriacétate de trisodium 3<5%		
Numéro CAS: 5064-31-3	Numéro CE: 225-768-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119519239-36-xxxx
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Carc. 2 - H351		
hydroxyde de sodium 3<5%		
Numéro CAS: 1310-73-2	Numéro CE: 215-185-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-xxxx
Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.		
Classification Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318		
C9-C11 Alcohol ethoxylate (6) 2<3%		
Numéro CAS: 68439-46-3	Numéro CE: 614-482-0	Numéro d'enregistrement REACH: Polymer
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318		
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts 1<1.25%		
Numéro CAS: 97862-59-4	Numéro CE: 931-296-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488533-30-XXXX
Classification Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	ATTENTION ! Le personnel de premiers soins doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Garder la personne touchée en observation. Consulter un médecin si une gêne persiste. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

Route 66

Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves. Irritation sévère, brûlure et larmolement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
---------------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air, des gants et des lunettes de protection. Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Pour prévenir toute fuite, mettre le côté endommagé du conteneur vers le haut. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Route 66

Méthodes de nettoyage

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lire et suivre les recommandations du producteur. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C. Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

hydroxyde de sodium

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

nitilotriacétate de trisodium (CAS: 5064-31-3)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL Industrie - Inhalatoire; Court terme : 5.25 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Long terme : 3.5 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 1.75 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 0.5 mg/kg/jour

PNEC - eau douce; 0.93 mg/l
- eau de mer; 0.093 mg/l
- STP; 540 mg/l
- Sediment; 3.64 mg/kg
- Sol; 0.182 mg/kg

Route 66

hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

DNEL

Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 1 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Court terme : 1 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Long terme : 1 mg/m³

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6) (CAS: 68439-46-3)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts (CAS: 97862-59-4)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL

Activités professionnelles - Contact avec la peau; Effets systémiques: 12.5 mg/kg/jour
 Activités professionnelles - Inhalatoire; Effets systémiques: 44 mg/m³
 Consommateur - Contact avec la peau; Effets systémiques: 7.5 mg/kg/jour
 Consommateur - Ingestion; Effets systémiques: 7.5 mg/kg/jour

PNEC

- eau douce; 0.0135 mg/l
 - eau de mer; 0.00135 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 1 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.1 mg/kg
 - Sol; 0.8 mg/kg
 - STP; 3000 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. En cas de risque d'inhalation, utiliser de préférence un appareil de protection respiratoire intégral.

Route 66

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: > 0.2 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Porter des gants fins de coton au-dessous des gants en caoutchouc s'il y a risque d'allergie.

Autre protection de la peau et du corps

Prévoir une fontaine oculaire. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P3.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Liquide limpide.
Odeur	Faible.
Seuil olfactif	Non disponible. Non disponible.
pH	pH (solution concentrée): ~ 12.9 pH (solution diluée): ~ 11.7 @ 1%
Point de fusion	~ 0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~ 100°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non disponible.

Route 66

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable. : : Non applicable.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	~1.075 @ 20°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	: < 0
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	~ 1 cSt @ 20°C
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
Commentaires	Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatil Ce produit contient au maximum 0 g/litre de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non applicable. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Eviter le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 7 122,51

Route 66

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Test sur modèle de peau humaine Scientifiquement injustifié.

pH extrêmes $\geq 11,5$ Classification basée sur la méthode conventionnelle et sur les tests In Vitro - Corrosive ou Irritant en mesurant le pH et la Reserve Acide/ Alcali. Corrosif

Information générale Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons.

Ingestion Provoque des brûlures.

Contact cutané Provoque des brûlures.

Contact oculaire Provoque des brûlures.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Ce produit est corrosif. Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Un contact prolongé peut provoquer des brûlures. Ce produit est corrosif.

Voie d'exposition Contact cutané et/ou oculaire. Ingestion.

Organes cibles Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

Symptômes Aucun symptôme particulier connu.

Informations toxicologiques sur les composants

nitritotriacétate de trisodium

Effets toxicologiques Le sel trisodique NTA a provoqué des tumeurs de rein chez les rats et les souris lors de la prise par voie orale et fortement concentré. Ces tumeurs sont basées sur les dommages d'organes lorsqu'on dépasse les limites de concentrations qui sont très fortes, par rapport à l'exposition sur l'homme. Il ne devrait poser aucun risque pour les humains, étant donné le niveau potentiel de d'exposition.

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

Cancérogénicité

Cancérogénicité Effet cancérogène suspecté: preuves insuffisantes.

hydroxyde de sodium

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

Route 66

Voie d'exposition	Absorption cutanée Ingestion Contact cutané et/ou oculaire.
Organes cibles	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 7 783,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 066,0

Espèces Rat

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: 1,000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 300 mg/kg, Orale, Rat Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit ne devrait pas être toxique pour les organismes aquatiques. Le produit ne devrait pas être dangereux pour les procédés de traitement des eaux usées. Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

hydroxyde de sodium

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

Route 66

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes Indéterminé.

Toxicité aiguë - terrestre Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

nitrotriacétate de trisodium

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 114-470 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 560-1,000 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CI₅₀, 72 hours: 180-320 mg/l, Algues

hydroxyde de sodium

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 48 heures: ~ 189 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
CL₅₀, 96 hours: 125 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna
CE₅₀, 48 hours: 40-240 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Inconnu.

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 10 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 10 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CI₅₀, 72 hours: 10 mg/l, Algues

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

toxicité aquatique aiguë

Route 66

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: ~ 1.11 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 1.9 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 2.4 mg/l, Algues d'eau douce
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₀ , : 3,000 mg/l, Boues activées
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOEC, : 0.135 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, : 0.3 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents. Le produit est biodégradable mais il ne doit pas être rejeté dans les égouts sans l'accord des autorités.
-------------------------------------	---

Informations écologiques sur les composants

nitritotriacétate de trisodium

Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.
-------------------------------------	-------------------------------

hydroxyde de sodium

Persistance et dégradabilité	Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables. Le produit est potentiellement dégradable.
Stabilité (hydrolyse)	Non applicable.
Demande biologique en oxygène	~ 0 g O ₂ /g substance

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.
-------------------------------------	--

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.
-------------------------------------	-------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Route 66

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage : < 0

Informations écologiques sur les composants

nitrilotriacétate de trisodium

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

hydroxyde de sodium

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. BCF: 71,

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

nitrilotriacétate de trisodium

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

hydroxyde de sodium

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Constante de Henry Le produit contient majoritairement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

Route 66

nitrioltriacétate de trisodium

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

hydroxyde de sodium

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné).

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1824
N° ONU (IMDG)	1824
N° ONU (ICAO)	1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Nom d'expédition (IMDG)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Nom d'expédition (ICAO)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Nom d'expédition (ADN)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8

Route 66

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG 18. Alcalis

EmS F-A, S-B

Code de consignes d'intervention d'urgence 2W

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).

Législation UE Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.
Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Route 66

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route. ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures. RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises. IATA: Association Internationale du Transport Aérien. ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses. IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. CAS: Chemical Abstracts Service. ETA: Estimation de la toxicité aiguë CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane). DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) . CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
Sigles et abréviations utilisés dans la classification	Met. Corr. = Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Eye Dam. = Lésions oculaires graves Skin Corr. = Corrosion cutanée
Information générale	Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.
Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Eye Dam. 1 - H318: Skin Corr. 1B - H314: : Méthode par le calcul. Met. Corr. 1 - H290: : Jugement d'expert.
Conseils de formation	Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Publié par	Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain. www.autosmartinternational.com rbutler@autosmart.co.uk Tel +44 (0)1543 481616
Date de révision	13/01/2020
Révision	16
Remplace la date	13/01/2020
Numéro de FDS	10209
Statut de la FDS	Approuvé.

Route 66

Mentions de danger dans leur intégralité	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	---

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.